

L'ASSS peut déceler les signes précurseurs d'une détérioration de l'état de santé, éviter des complications et prévenir l'institutionnalisation des usagers;
 L'ASSS peut prévenir les abus chez les usagers;
 L'ASSS connaît l'histoire de l'utilisateur et adapte constamment ses interventions;
 L'ASSS favorise la récupération fonctionnelle et la réadaptation à travers les activités de soutien.

Bonjour madame Martin!



La privatisation: une menace directe au rôle des ASSS

Une menace plane sur le développement des services à domicile au Québec: la privatisation. Les différents gouvernements ont un préjugé favorable pour le privé, au détriment des ASSS, mais surtout des soins à la population.

En effet, le gouvernement prévoit favoriser le recours au privé, au communautaire et aux entreprises d'économie sociale pour dispenser les services d'aide à domicile.

La FSSS-CSN a mené plusieurs travaux auprès des ASSS pour interpeller les gouvernements. Pour la FSSS, les soins et services à domicile sont une composante indissociable et essentielle du réseau public. Ainsi, la FSSS demande que l'on renonce à toute sous-traitance du soutien à domicile pour les services réguliers d'assistance personnelle, notamment l'assistance aux activités de la vie quotidienne (AVQ).

De plus, lorsque nécessaire, le recours aux entreprises d'économie sociale en aide domestique dans le volet de l'aide à la vie domestique (AVD) ne devrait être permis que lorsqu'il est complémentaire et non concurrentiel au réseau public.

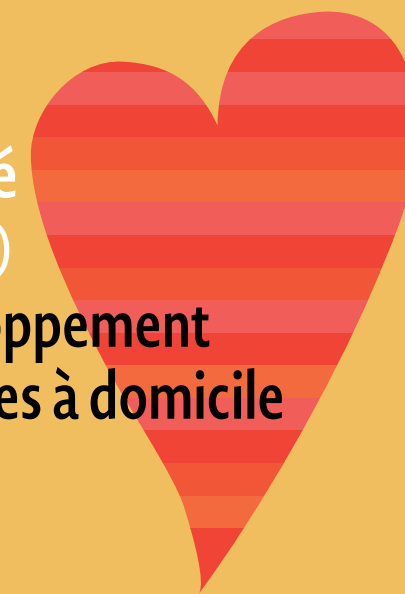


www.fsss.qc.ca

[facebook.com/FSSSCSN](https://www.facebook.com/FSSSCSN)

twitter.com/FSSSCSN

L'auxiliaire aux services de santé et sociaux (ASSS) au cœur du développement des soins et services à domicile



L'ASSS est souvent LA SEULE PERSONNE significative pour l'utilisateur;
 L'utilisateur fait confiance à son ASSS;
 L'ASSS offre de la stabilité et de la sécurité à l'utilisateur;
 L'ASSS développe un lien privilégié avec l'utilisateur;
 L'ASSS est la seule personne en position de faire un suivi constant et de faire le lien avec les équipes multidisciplinaires;
 L'ASSS peut mesurer l'évolution de l'état de l'utilisateur;

écoute
 confiance
 stabilité
 sécurité
 dignité
 protection
 guide
 expertise
 aide
 intimité
 soutien



L'histoire des ASSS:

la valorisation du travail des femmes

À l'époque, le soutien aux personnes devant recevoir de l'aide à domicile était essentiellement l'affaire des femmes qui ne recevaient rien pour ce travail. Les premiers services externes d'aide à domicile sont apparus en 1933 et étaient dispensés par des religieuses et des femmes laïques qui venaient remplacer temporairement les mères malades dans des foyers d'ouvriers. Elles étaient envoyées par des agences sociales privées créées par les organismes religieux. Elles étaient appelées des auxiliaires familiales. En 1979, la première politique de services à domicile a permis l'embauche de plusieurs auxiliaires familiales et sociales dans les CLSC. Cela a, en outre, permis de valoriser ce travail, d'en améliorer la rémunération et de l'encadrer par des droits syndicaux. Depuis 1983, la formation d'assistance aux personnes à domicile, d'une durée de 975 heures, est donnée dans les institutions publiques d'enseignement. Depuis, on a délégué aux auxiliaires aux services de santé et sociaux (ASSS) certains actes, ce qui permet de mieux soutenir les usagers. Dans certains établissements, des tâches supplémentaires ont été déléguées à des ASSS dites désignées, permettant d'alléger le travail des ergothérapeutes et des infirmières afin de bonifier les services. La formation continue dont bénéficient les ASSS dans le réseau public, contribue à l'amélioration constante de la qualité des soins et des services aux usagers. Les ASSS jouent aujourd'hui un rôle primordial.

Pas question de retourner en arrière.

Pas question de dévaloriser le travail des femmes.

Le rôle actuel de l'ASSS

L'ASSS est une personne qui, dans un domicile, une résidence, un foyer de groupe ou un milieu de même nature, assume un ensemble de tâches ayant pour but d'accompagner l'usager et sa famille ou de suppléer à ses incapacités dans l'accomplissement de ses activités de la vie quotidienne ou de la vie domestique. Elle voit également à favoriser l'intégration et la socialisation de l'usager dans des activités individuelles et communautaires.

Dans le cadre de ses fonctions, elle voit à l'hygiène, au bien-être, au confort, à la surveillance et aux besoins généraux des usagers. Elle est appelée à faire l'installation de certains appareils ou à donner certains soins plus spécifiques pour lesquels elle a été formée. Elle est appelée à préparer des repas ou à effectuer des travaux domestiques.

C'est l'ASSS qui fait le lien et le suivi avec les membres de l'équipe multidisciplinaire à propos des besoins de l'usager et de sa famille. En collaboration avec les autres intervenants, elle participe à l'élaboration du plan de service ou d'intervention et assure sa mise en œuvre. Elle est le chaînon qui relie l'usager aux services de santé et services sociaux.

L'ASSS apporte donc de l'aide à la vie quotidienne (AVQ) comme l'aide aux bains et au lever ainsi que de l'aide à la vie domestique (AVD) comme de l'aide aux repas, pour l'entretien ménager ou pour la gestion du budget.

Pour plusieurs personnes vulnérables, tous ces services sont essentiels et contribuent à leur bien-être et à leur sécurité.

Pour un projet social

responsable pour nos services à domicile

La FSSS-CSN se prononce pour le développement des services à domicile dans le secteur public.

Il s'agit d'un des enjeux les plus importants pour l'avenir de notre réseau de santé et de services sociaux. En effet, avec une population vieillissante et des besoins croissants, nous devons prendre le tournant des services à domicile. C'est d'ailleurs ce que souhaite les personnes en perte d'autonomie.

Mais pour leur donner les services de la meilleure qualité possible, nous devons miser sur nos services publics... et sur le travail inestimable et sur l'expertise des ASSS.

La privatisation des services à domicile menacerait le travail actuellement effectué par plus de 5000 auxiliaires aux services de santé et sociaux du réseau public.

C'est ce que défend sans relâche la FSSS-CSN, que ce soit lors de la présentation du projet d'assurance-autonomie du gouvernement Marois ou des annonces de coupes dans les services à domicile du gouvernement Couillard. En 2016, la CSN lance la campagne *Ma place en santé, j'y tiens*, pour dénoncer les atteintes au caractère public de notre système de santé et de services sociaux.

Non à la banalisation du travail des ASSS.

CE QUE LA FSSS-CSN DEMANDE :

1. Que les services d'aide à la vie quotidienne (AVQ) soient dispensés par le personnel des établissements publics exclusivement. Que ces services soient offerts gratuitement et universellement aux usagers;

2. Que les personnes qui dispensent actuellement ces services hors réseau soient formées de manière à pouvoir être intégrées aux établissements publics;

3. Que les CLSC développent les services publics et gratuits d'aide à la vie domestique nécessaires à la poursuite de leur mission. Par conséquent, lorsqu'un CLSC est appelé à intervenir auprès d'un usager dans un contexte préventif, curatif, de réadaptation ou de réinsertion, les services d'AVD seraient dispensés par le personnel des CLSC;

4. Que, de la même façon, les établissements publics des autres missions développent des services publics et gratuits d'aide à la vie domestique en lien avec la poursuite de leur mission;

5. Que le recours aux entreprises d'économie sociale en aide domestique (EESAD) dans le volet de l'aide à la vie domestique soit complémentaire et non concurrentiel au réseau public.

infirmière



travailleur
social

physio-
thérapeute

ergo-
thérapeute